



**FICHE D'INSCRIPTION
CLUB 2022/2023**

IT'S ON SURF SCHOOL
✉ itson.surf@gmail.com
☎ +33 (0)6 75 38 70 49
📍 Centre Nautique Pierre Mallet
Quai Goslar
33120 ARCAÇHON

Nom, Prénom:	Date de naissance:	Âge:	Taille (cm):	Poids:
Nom, Prénom (parent ou tuteur): Tel/Portable (parent ou tuteur):	Personne à prévenir en cas d'accident: Nom, Prénom: Tél/Portable:			
Portable (élève):	Problèmes médicaux à signaler (allergies, etc):			
Mail (parent ou tuteur):				

Formule surf choisie:

- surf 1x par semaine, septembre à octobre & avril à juin
- surf 1x par semaine hiver inclus, septembre à juin**
- surf 2x par semaine (mercredi & samedi), septembre à octobre & avril à juin

**à noter que pour cette formule (hiver inclus), le matériel - planche et combinaison - ne sera pas fourni pendant l'hiver

Niveau de surf:

- débutant (première fois)
- débutant (quelques fois)
- intermédiaire (plusieurs fois)
- avancé (a déjà surfé au large)

Jour choisi + lieu de départ:

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> mercredi (après-midi) <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Club (Centre Nautique)<input type="checkbox"/> St. Elme<input type="checkbox"/> gare d'Arcachon<input type="checkbox"/> parking à la rue du Baou | <input type="checkbox"/> samedi (matin)
<input type="checkbox"/> samedi (après-midi) <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Club (Centre Nautique)<input type="checkbox"/> gare d'Arcachon<input type="checkbox"/> parking à la rue du Baou |
|--|--|

Capacité à nager: Le.la participant.e à la capacité de nager au moins 25 mètres et mettre la tête sous l'eau

- oui
- non

Autorisation Parentale:

Je soussigné.e (Madame, Monsieur.....) autorise mon enfant (nom, prénom) à suivre les cours d'enseignement SURF organisés par l'école de IT'S ON.

Les parents et tuteurs légaux des enfants inscrits dans la structure reconnaissent avoir pris connaissance des informations ci-jointes.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'assurance.

Date: _____ Signature (précédée par la mention « lu et approuvé »): _____

TARIFS ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE SURF IT'S ON

Art 1 : INSCRIPTION

Toute inscription dans la structure IT'S ON se fera à partir du formulaire d'inscription ci-joint qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur ou par la personne intéressée, s'il s'agit d'une personne majeure. Les élèves ou leur représentant légal fourniront un certificat médical de non contre indication à la pratique du surf.

Art 2 : TARIFS

formule	durée	inclus:	tarif
surf à l'année (niveau avancé uniquement)	septembre à juin	garanties en Responsabilité Civile + assurance individuelle accident + transport + licence compétition + 1 t-shirt ou casquette	690€
surf 1x par semaine	septembre à octobre et avril à juin	garanties en Responsabilité Civile** + transport + 1 t-shirt ou casquette	470€
surf 2x par semaine (mercredi & samedi)	septembre à octobre et avril à juin	garanties en Responsabilité Civile** + transport + 1 t-shirt ou casquette	750€

**En option, l'assurance individuelle accident avec la licence sportive 50€ supplémentaire

À noter que qu'il y a une remise de 5% pour les élèves qui viennent en famille.

Art 3 : RÉSERVATION

Toutes les réservations, quelles que soient les formules choisies, seront effectuées et payées directement auprès de l'École de Surf IT'S ON.

Envoyer la fiche d'inscription par courrier ou par mail (IT'S ON SURF SCHOOL Port de Plaisance - Quai Goslar - 33120 ARCACHON ou itson.surf@gmail.com) et le règlement du montant total de la prestation choisie, par chèque à l'ordre de It's On Surf School, ou par virement bancaire sur le compte :

RIB : 15589 33538 07478886343 21 (CCM GUJAN-MESTRAS)

IBAN : FR76 1558 9335 3807 4788 8634 321

Code B.I.C. : CMBFR2BARK

Art 4 : RÉGLEMENT DES COURS

Toutes les prestations réservées auprès de l'École de Surf devront être payées au plus tard le premier jour de l'activité. L'École de Surf se réserve le droit de ne pas prendre en charge l'élève et ne pas effectuer la prestation en cas de non paiement. Il est toutefois possible de payer en plusieurs fois jusqu'au mois de décembre 2022.

Art 5 : ANNULATION DES COURS

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, pollution, orage etc..), les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre de la prestation choisie seront:

- Remplacés par des activités de substitution ou
- Reportés à une date ultérieure

Les cours non effectués du fait du client ne seront pas reportés, sauf présentation d'un certificat médical ou d'une pièce justificative en cas de force majeure.

Pour la formule surf à l'année de septembre à juin et uniquement pour cette formule-là, les entraînements de l'hiver de novembre à mars seront effectués lorsque les conditions de surf le permettront et seront optimales pour la sécurité des jeunes. Seul le ou les moniteurs seront décisionnaire de l'activité surf ou non. Il n'y a donc aucune obligation de la part de l'école de surf d'effectuer régulièrement un entraînement tous les mercredis. En revanche, il sera possible de les déplacer le samedi ou le dimanche suivant les conditions de surf selon les mêmes critères cités ci-dessus. L'école de surf s'engage à tout mettre en œuvre pour réaliser un maximum d'entraînements pour optimiser la progression des jeunes.

Art 6 : RESPONSABILITÉ DE LA STRUCTURE

Les parents devront avant de laisser leur enfant à l'École de Surf IT'S ON, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeurs dans les vestiaires et le véhicule de transport (argent, montre, téléphone, etc...). L'École de Surf IT'S ON décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets dans les locaux ou les véhicules.

Art 7 : ASSURANCE

Toutes les personnes inscrites à l'École de Surf se verront bénéficier de garanties en Responsabilité Civile ou en individuelle accident grâce à la licence USCBA délivrée par l'école IT'S ON.

L'École de Surf IT'S ON attire l'attention de l'adhérent sur son intérêt à souscrire auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

Art 8 : ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE

Dans le cadre de la prestation choisie, l'École de Surf IT'S ON s'engage en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Le matériel nécessaire (combinaison, planche, etc...) sera fourni aux adhérents pendant les heures d'entraînement. *À noter que pour la prestation choisie 100% surf à l'année (septembre-juin) le matériel de surf - planche et combinaison - ne sera pas fourni pour les mois d'hiver de novembre à mars.*

Art 9 : ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS

En s'inscrivant à l'École de Surf IT'S ON, les participants acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratique.

Art 10 : TRANSPORT DES STAGIAIRES (en cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées)

L'École de Surf IT'S ON s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur :

- Conducteurs titulaires du permis nécessaire en cours de validité
- Couverture d'assurance du véhicule
- Respect du nombre maximum de passagers
- Véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires)

L'École de Surf et les conducteurs des minibus se déchargent de toute responsabilité pour les dommages matériels et corporels que l'élève pourrait causer à autrui lors des déplacements en minibus servant au transport à l'activité.

IT'S ON SURF SCHOOL

Port de Plaisance - Quai Goslar 33120 ARCACHON

Mail : itson.surf@gmail.com / Web: itsonsurf-arcachon.com Tel : (+33) 06 75 38 70 49